

SECTION 1 - DESCRIPTION DES OPERATIONS

1 Définition de la zone des levés

A l'origine, la reconnaissance devait couvrir une zone de 2 x 3 km centrée sur le cratère de l'explosion. Une telle configuration permettait de définir précisément le contexte général dans lequel est située l'usine d'AZF.

Dans un premier temps, à la demande de la Police de l'Air de Toulouse, cette zone a été réduite à un rectangle de 2.5 x 1.6 km, éliminant la plus grande partie des secteurs habités situés au N de la rocade (Empalot, Papis) et à l'Ouest de l'autoroute A64 (la Fourgnette). Le nouveau périmètre ainsi défini demeurait acceptable, bien que le levé du secteur de l'hôpital psychiatrique Gérard Marchant, de nouveau occupé, ait du être abandonné.

Mais par la suite, la Préfecture de Haute Garonne n'a pas autorisé le survol des autoroutes, de la rocade, des voies de chemin de fer de la SNCF et de tout le secteur à habitat dispersé situé en rive droite de la Garonne (Côtes de Puech David). Ceci a entraîné une impossibilité d'opérer au-dessus de la zone d'activité sportive et ludique de Gironis et du transformateur électrique de la Fourgnette.

Enfin, pour la zone industrielle de la SNPE, aucun soutien de la part des autorités administratives et judiciaires n'a favorisé l'obtention de son autorisation de survol.

Finalement, comme le montre le plan fourni en page suivante, la zone reconnue a uniquement compris :

- le site de l'usine d'AZF,
- le secteur de la SEMVAT situé à l'Ouest, cet organisme ayant autorisé son survol,
- les deux bras de la Garonne, après une ultime négociation avec la Préfecture.

Il en résulte que la zone reconnue n'est pas homogène, la recherche étant axée uniquement sur le site d'AZF. Ceci ne permet pas véritablement de situer l'usine dans un cadre général, comme cela avait été proposé dans le programme initial.

Par ailleurs, il fallait tenir compte du fait que le site était couvert par de très nombreux obstacles élevés tels que tours, bâtiments, pylônes électriques, routes surélevées, etc.

Afin de faire face à ce problème, Grande Paroisse a fourni un relevé complet des obstacles ayant une hauteur supérieure à 20 mètres. Ce travail préliminaire a nécessité l'intervention du service de télédétection du groupe TotalFinaElf basé à Pau, et des levés complémentaires effectués sur le site par la Compagnie Générale de Géophysique (CGG) et un géomètre local. En fonction des résultats de ces prestations, un programme de travail détaillé a pu être défini prenant en compte tous les problèmes de sécurité liés à une telle opération.

Ainsi, le levé réalisé est dense avec des profils bien rectilignes et la qualité des données enregistrées peut être jugée bonne à très bonne, compte tenu de la nature du site. En effet, la présence de nombreux amas et structures métalliques, lignes de puissance électrique, voies ferrées, etc. n'a pas mis en défaut la cohérence et la répétitivité des données.